

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 25 avril 2008

Service instructeur

Direction du Patrimoine Départemental
et du Droit des Sols

N° 2008-4-3-8

Service consulté

Direction des Routes
et des Transports

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 15 822,44 € – Régularisation : 270,00 €.

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 12 – Commune de BIESHEIM – Occupation temporaire de terrains privés dans le cadre de la reconstruction d'un pont de franchissement sur le Canal du Rhône au Rhin. Opération prise en considération par le Conseil Général en date du 14 février 2003.

Superficie concernée : 17 a 45 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de la fumure pour l'année 2008 :

14,11 € l'are x 17 a 45 ca = :

246,22 €

Coût de l'opération : **246,22 €**

2°) R.D. 47 – Commune de REGUISHEIM – Dans le cadre de l'aménagement de la R.D. 47, acquisitions et échanges des parcelles de terrains nécessaires auprès des propriétaires riverains.

Acquisitions amiables :

Superficie concernée : 1 a 52 ca

Valeur des terrains : 5 500 € l'are pour des terrains annexes à propriété bâtie

Valeur retenue : 5 500 € l'are x 1 a 52 ca = : **8 360,00 €**

Echanges :

Superficie du lot cédé par les propriétaires : 0 a 15 ca

Superficie du lot cédé par le Département du Haut-Rhin : 0 a 32 ca

Valeur des terrains : 5 500 € l'are pour des terrains annexes à propriété bâtie

Valeur du lot cédé par les propriétaires : 825 €

Valeur du lot cédé par le Département du Haut-Rhin : 1 760 €

Échange avec soulte de 1 540 € au profit du Département du Haut-Rhin et avec soulte de 605 € au profit d'un propriétaire, la valeur des lots n'étant pas identique.

Coût de l'opération : 7 425,00 €

3°) R.D. 417 – Déviation de WINTZENHEIM – Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 novembre 2004. Acquisition auprès d'un propriétaire privé d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement du carrefour de la Croix Blanche à COLMAR.

Superficie concernée : 0 a 64 ca

Valeur du terrain : 350 € l'are pour un terrain situé en zone NC, conformément à un avis du Domaine du 16 octobre 2007.

Indemnité principale : 0 a 64 ca x 350 € l'are = 224,00 €

Indemnité de remploi : 224 € x 20% = 44,80 €

Indemnité pour perte de revenu agricole et de fumure :
0 a 64 ca x 35,96 € l'are = 23,01 €

Coût de l'opération : 291,81 €

4°) R.D. 417 – Déviation de WINTZENHEIM – Travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 novembre 2004 - Occupation temporaire de terrains en vue du stockage des déblais en excédent – Deux secteurs à WINTZENHEIM sont concernés.

Première occupation temporaire :

Superficie concernée : 173 a 52 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumure pour l'année 2008

14,11 € l'are x 173 a 52 ca = : **2 448,37 €**

Deuxième occupation temporaire :

Superficie concernée : 383 a 49 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumure pour l'année 2008

14,11 € l'are x 383 a 49 ca = :

5 411,04 €

Coût de l'opération : **7 859,41 €**

II. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REGULARISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

R.D. 106 – Commune de GUEMAR – Régularisation d'emprise au droit de la R.D. 106 (route de Sélestat) sur le territoire de la Commune de GUEMAR. Acquisition d'une parcelle incorporée de fait dans la voirie départementale.

Superficie concernée : 0 a 09 ca

Valeur du terrain : 3 000 € l'are pour un terrain annexe à propriété bâtie

Indemnité principale : 3 000 € x 0 a 09 ca = :

270,00 €

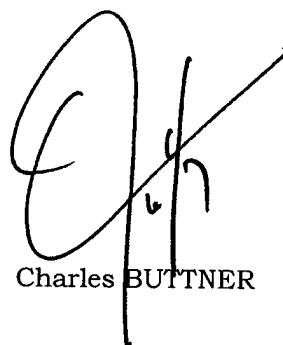
Coût de l'opération : **270,00 €**

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De donner un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 15 822,44 €
 - . Régularisation : 270,00 €
- D'autoriser la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.
- De préciser que la dépense sera imputée au programme B051, chapitre 21, nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 et la recette au chapitre 77, nature 775, fonction 0202, enveloppe 18419 du budget départemental 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER


TRÉSOR PUBLIC
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU HAUT-RHIN



Cité administrative Bât J - 3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX

Courriel : tgdomaine068@cp.finances.gouv.fr

Enquêteur : Eveline ROEHRIG
Téléphone : 03 89 24 82 23
Télécopie : 03 89 24 81 48

Réf. : 2007-066V949

AVIS DU DOMAINE
(Valeur vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret n° 86-455
du 14 mars 1986)
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001

N° 7301

Mod. E

EXPROPRIATION

1. **Service consultant :** Conseil Général du Haut-Rhin
2. **Date de la consultation :** lettre du 24 juillet complétée le 4 octobre 2007
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but) :** RD 417 - Déviation de WINTZENHEIM -
Aménagement du carrefour de la Croix Blanche. Acquisition complémentaire de terrains

Date de la déclaration d'utilité publique : 5 novembre 2004

4, 5, 6, 7. Immeuble compris dans l'opération :

Propriétaire présumé

Description sommaire

Origine de propriété

Situation locative

Voir fiches particulières ci-jointes

8. **Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value de moins-value - Voies et réseaux divers. - Usage effectif à la date du :**

Zone NC

9. DETERMINATION DU PREJUDICE IMMOBILIER.

L'estimation des immeubles à acquérir, déterminée dans les fiches particulières ci-jointes s'élève à la somme de : 542,50 €

10. RECOURS A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Offres à soumettre au juge de l'expropriation :

Le service consultant devra porter à la connaissance du juge tous les faits pouvant rendre applicables les dispositions des articles L. 13-14 à L. 13-19 du Code de l'expropriation pour lui permettre de soulever d'office les moyens tirés, notamment, de l'article L. 13-17 dudit Code.

I. Indemnités de dépossession :

Suivant détail sur fiches particulières, il y a lieu de prévoir à ce titre :

a. Indemnités principales :	542,50 €
b. Indemnités de remploi :	<u>72,80 €</u>
ENSEMBLE	615,30 €

II. Indemnités d'éviction : ./.

11. Observations particulières :

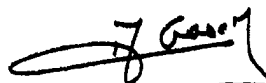
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès des trésoreries générales territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Pièces jointes : 2 fiches

A COLMAR, le 16 OCT 2007

*P/Le Trésorier Payeur Général,
et par délégation,*



André GASCHE
Inspecteur Principal



Cité administrative Bât J – 3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX

ESTIMATION IMMOBILIERE

Mod. E 1
N° 2 bis

N° 2007-066V949

4. **Propriétaire présumé :** M. FREYBURGER Philippe

5. **Situation, références cadastrales et description sommaire :**

Commune de COLMAR

Sur section TB n° 28 et 301 - Wintzenheimer Talhuben – 0 a 87 à prélever

Terrain à usage agricole, situé en zone NC

6. **Origine de propriété :** cf. Livre Foncier

7. **Situation locative :** ./.

9-10 I. INDEMNITE DE DEPOSSESSION :

a. **Indemnité principale :**

350 € l'are soit pour 0 a 87	304,50 €
------------------------------	----------

b. **Indemnité de emploi :**

20 % sur 304,50 €	60,90 €
-------------------	---------

TOTAL de l'indemnité de dépossession	365,40 €
--------------------------------------	----------

10 II. **INDEMNITE D'EVICION :** ./.



Cité administrative B&I J - 3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX

ESTIMATION IMMOBILIERE

Mod. E 1
N° 2 bis

N° 2007-066V949

4. Propriétaire présumé : Ville de COLMAR

5. Situation, références cadastrales et description sommaire :

Commune de COLMAR

Sur section TB n° 32 et 33 - Wintzenheimer Talhuben – 0 a 68 à prélever

Terrain à usage agricole, situé en zone NC

6. Origine de propriété : cf. Livre Foncier

7. Situation locative : ./.

9-10 I. INDEMNITE DE DEPOSSESSION :

a. Indemnité principale :

350 € l'are soit pour 0 a 68	238,00 €
------------------------------	----------

b. Indemnité de emploi :

5 % sur 238 €	11,90 €
---------------	---------

TOTAL de l'indemnité de dépossession	249,90 €
--------------------------------------	----------

10 II. INDEMNITE D'EVICITION : ./.

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR
dans le cadre de la régularisation d'une emprise

Sur le territoire de la commune de GUEMAR

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 11 MARS 2008



Joëlle FREYBOURGER

[illegible]

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le
TABLEAU
DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de REGUISHEIM
RD 47 - REGUISHEIM – Projet d'aménagement de la rue de Munchhouse.

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances.

A COLMAR, le 31/03/2008


Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage					Nom, prénoms des propriétaires		surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	INDEMNITES				MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	lieudit	nature de la parcelle	7	8				9	10	Valeur de la parcelle en €	de remploi %-col. 11 en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	REGUISHEIM	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
Reports																	
1) Acquisitions amiables																	
1	3	157/24	0, 47	sol	Rue de Munchhouse	Monsieur GANTER Joseph 1/2	0, 47		5500,00	2 585,00 €							
2	3	159/25	0, 18	sol	Rue de Munchhouse	Madame GANTER Anne-Marie 1/2	0, 18		5500,00	990,00 €							
3	3	161/27	0, 23	sol	Rue de Munchhouse	Monsieur GANTER Joseph	0, 23		5500,00	1 265,00 €							
4	3	163/28	0, 10	sol	Rue de Munchhouse	Les héritiers de HASSENFORDER Léon	0, 10		5500,00	550,00 €							
5	3	167/26	0, 15	sol	Rue de Munchhouse	Monsieur HILBRUNNER Fabien 1/5			5500,00	825,00 €							
		171/26	0, 27	sol	Rue de Munchhouse	Madame HILBRUNNER Régine 1/5	0, 15		5500,00	1 485,00 €							
6	3	169/26	0, 12	sol	Rue de Munchhouse	Monsieur HILBRUNNER Arnaud 1/5	0, 27		5500,00	660,00 €							
						Madame HILBRUNNER Emmanuelle 1/5	0, 12		TOTAL	8 360 euros							
						Monsieur HILBRUNNER Anaïs 1/5											
						Monsieur HILBRUNNER Georges et son épouse Danielle née JUNCKER 1/2											
						Monsieur JUNCKER Roger 1/2											
						Les héritiers de JUNCKER Fortuné 3/6											
						Madame ISNER Edith 1/6											
						Monsieur ISNER Gérard et son épouse née KOPP Sophie 1/6											
						Monsieur ISNER Alain 1/6											
2) Echanges																	
Lot cédé par le Département du Haut-Rhin																	
7	3	175/19	0, 29	sol	Rue de Munchhouse	Département du Haut-Rhin	0, 29		5550,00	1 595,00 €							
8	3	155/19	0, 01	sol	Rue de Munchhouse	Monsieur CHEVALIER Frédéric 1/2	0, 01		5500,00	55,00 €							
						Madame LAMACQ Valérie 1/2	0, 28			1 540,00 €							
							(0, 29-0, 01) Soulte au profit du Département 1 595-55=1 540 euros										
9	3	176/44	0, 01	sol	Lot cédé par le Département du Haut-Rhin	Département du Haut-Rhin	0, 01		5500,00	55,00 €							
	3	177/44	0, 02	sol	Rue de Munchhouse	Département du Haut-Rhin	0, 02		5500,00	110,00 €							
10	3	165/44	0, 14	sol	Lot cédé par les propriétaires	Département du Haut-Rhin	0, 14		5500,00	770,00 €							
					Monsieur HILBRUNNER Fabien		0, 11			605,00							
							(0, 14-0, 03)Soulte au profit de Mr HILBRUNNER 770-165=605 euros										
TOTAL GENERAL																	
7425,00																	

Direction du Patrimoine
Départementale et du Droit des Sols

TABLEAU

Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR
dans le cadre de la déviation de WINTZENHEIM (RD 417)
Aménagement du carrefour giratoire de la Croix Blanche

Sur le territoire de la commune de COLMAR

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **31 MARS 2008**



Joëlle FREYBOURGER

Designation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en are	surface restante en are	Prix de l'are en €	INDEMNITES					MONTANT TOTAL	
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en are	nature de la parcelle	lieudit					Valeur de la parcelle en €	Indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Indemnités d'éviction en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Reports						COMMUNE DE COLMAR										
1	TB	28	25,74	terre	Wintzenheiomer Talhuben	FREYBURGER Philippe Bernard	0,61	)	350	224,00	44,80		23,01		288,80	
2	TB	301/27	13,90	terre	Wintzenheiomer Talhuben	idem	0,03	)							23,01	
						TOTAUX	0,64			224,00	44,80		23,01		291,81	

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le

TABLEAU
DE TERRAINS A OCCUPER

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM
Déviation de WINTZENHEIM-stockage de déblais en excédent.
1^{ère} occupation temporaire

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances.

A COLMAR, le 25/03/2008



Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à occuper en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi % - col. 11 en €	pour plantation en €	Perte de revenus agricoles et future en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11,00	12	13	14	15	16
Reports			Cession			COMMUNE DE WINTZENHEIM									
			Occupation temporaire				Surface à occuper						Indemnité culture	annuelle pour perte de 14, 11 euros l'are	
1	27	132	10, 69	Terre	Strohsack	Madame VICENTE Danielle née WENDLING	10, 69						150,84		150,84
2	27	123	25,27	Terre	Strohsack	Epoux ECKLE Jean-Paul	25,27						356,56		356,56
3	27	124	25,03	Terre	Strohsack	Epoux BARTH Hubert	25,03						353,17		353,17
4	27	127	14,51	Terre	Strohsack	Epoux HAUMESSER Jean-Louis	14,51						204,74		204,74
5	27	128	14,51	Terre	Strohsack	Epoux HAUMESSER Jean-Louis	14,51						204,74		204,74
		133	21,53	Terre	Strohsack	Monsieur SIGMANN Bernard	21,53						303,79		303,79
		134	24,60	Terre	Strohsack	Monsieur SIGMANN Hubert	24,60						347,11		347,11
6	27	135	25,08	Terre	Strohsack	Epoux DELLENBACH Pierre	25,08						353,87		353,87
7	27	126	12, 30	Terre	Muhfeld	Madame BLAZI Catherine née FINCKER	12, 30						173,55		173,55
TOTAL GENERAL							173, 52						2448,37		2448,37

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le

TABLEAU
DE TERRAINS A OCCUPER

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM
Déviation de WINTZENHEIM-stockage de déblais en excédent.
Deuxième occupation temporaire

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 25 mars 2008



Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage					Nom, prénoms des propriétaires	surface à occuper en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	INDEMNITES				MONTANT TOTAL	
n° d'ordre	n° de la section	n° de la parcelle	contenance en ares	lieudit					Valeur de la parcelle en €	%-col. 11 en €	pour plantation en €	Perte de revenus agricoles et fumure en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	8	9	10	11,00	12	13	14	15	16
Reports					COMMUNE DE WINTZENHEIM									
					Occupation temporaire									
1	30	408 409 410 411 421 422 412 413 414 420	10, 60 10, 54 5, 24 5, 21 15, 84 19, 74 10, 67 10, 49 10, 47 24, 41	Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre	Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg	10, 60 10, 54 5, 24 5, 21 15, 84 19, 74 10, 67 10, 49 10, 47 24, 41					1738,49		1738,49	
2	30	423 424 425 428 536 541 542 426 427	11, 89 11, 79 11, 79 23, 89 10, 52 10, 14 10, 61 25, 91 24, 09	Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre	Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg	11, 89 11, 79 11, 79 23, 89 10, 52 10, 14 10, 61 25, 91 24, 09					1278,79		1278,79	
3	30	426	25, 91	Terre	Lauenstein beim Kohlweg	25, 91						365,59		365,59
4	30	427	24, 09	Terre	Lauenstein beim Kohlweg	24, 09						339,91		339,91
5	30	429	47, 62	Terre	Lauenstein beim Kohlweg	47, 62						671,92		671,92
6	30	430	39, 78	Terre	Lauenstein beim Kohlweg	16, 63						234,65		234,65
7	30	547	23, 10	Terre	Lauenstein beim Kohlweg	23, 10						325,94		325,94
8	30	548	32, 30	Terre	Lauenstein beim Kohlweg	32, 30						455,75		455,75
TOTAL GENERAL						383,49						5411,04		5411,04
													annuelle pour perte de 14, 11 euros l'are	

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU
DE TERRAINS A
INDEMNISER POUR PERTE DE REVENUS
DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE

Reconstruction du franchissement du canal du Rhône au Rhin
Sur le territoire de la commune de BIESHEIM

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances.

A COLMAR, le **31 MARS 2008**

Joëlle FREYBOURGER



